



COMPTE-RENDU

Réunion privée de présentation aux conseillers municipaux du projet d'implantation d'un pylône de télécommunication sur Osselle – 19 mai 2021

Présents : A. Olszak, S. Grappey, P. Michelin, S. Cachot, Frédéric Martin, S. Palys, N. Bertenand, P. Brocchetto, P. Pham-Van, S. Braun, P. Boillot, J. Genet, J. Bonnot, E. Badet

Présentation du projet par M. Denis PAUL, architecte du bureau « Architectes et Partenaires »

Présentation :

- Développer le maillage 4G pour améliorer de manière significative la réception téléphonique
- Précisions : *Grâce à l'accord historique ou New Deal Mobile conclu entre les opérateurs télécoms et les pouvoirs publics en janvier 2018, l'État a fait de l'aménagement numérique du territoire une priorité. Les opérateurs s'engagent à accélérer la couverture numérique du territoire en 4G, en contrepartie l'État s'engage avec l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) à donner aux opérateurs de la visibilité et de la stabilité jusqu'en 2030 sur leurs fréquences.*
- Zone définie bord de RD 12 direction Torpes, avec les points en électricité et fibre proches
- Installation d'un pylône autoportant de 8 tonnes, sur une dalle béton renforcé (env. 20m², profondeur 120 cm maxi), en galvanisé.

Questions/Réponses :

- Est-il possible d'installer un émetteur de télévision TNT en particulier pour France 3 (Osselle est rattaché à l'émetteur bourguignon) ?

Oui, si le besoin d'un émetteur existe, qu'il est validé et financé, le pylône peut accueillir un émetteur de TV (ce manquement peut être signalé en Préfecture).

(Remarques Éric : sur le site de Nuits St Georges, il existe un émetteur de France spécifique avec les Régionales de Franche Comté.)

- Comment se fait le choix du type de pylône ?

Il est choisi en fonction de la zone à desservir, le pylône sera du type autoporté, c'est à dire sans haubans pour le tenir en place. Les pylônes haubanés sont plus coûteux et demandent plus de superficie au sol, ils ne sont pas utilisés pour ces hauteurs.

- Quels types d'antennes utilisées ?

Ce sont des antennes multi-bandes d'environ 2,5 mètres de haut. Une seule antenne est utilisée pour toutes les fréquences, c'est à dire pour toutes les générations actuelles d'émissions téléphoniques : 3G, 4G et à venir 5G.

Il y a généralement 2 antennes les une en dessus des autres dans chaque direction du pylône ; on parle de tri-sectorisation, une série de 2 antennes (l'une au-dessus de l'autre) par face de pylône sur un pylône de section triangulaire (3 secteurs).

➤ Quelle est la hauteur du pylône prévu dans le projet ?

Le pylône aura une hauteur de 42 mètres afin de se dégager des arbres, les feuilles absorbent les ondes, donc elles perturbent et réduisent la diffusion des ondes (meilleure qualité en hiver).

➤ A quelle distance seront les premières maisons ?

Les premières maisons seront à environ 300 mètres du pylône, ces maisons sont situées à la sortie d'Osselle en direction de Routelle.

Comme il avait déjà été signalé, il existe un site internet qui permet de consulter les valeurs de champ électromagnétiques : www.cartoradio.fr

➤ La 5G est-elle envisageable sur ce site ?

Oui, dès la demande des opérateurs, ce site pourra être équipé en 5G. Pas de délais actuellement.

➤ La nouvelle fréquence de 5G de 26GHz est-elle utilisée ?

Non à ce jour l'état n'a pas autorisé l'utilisation de cette fréquence.

A noter que plus la fréquence est basse, plus la portée est longue

➤ Le hameau d'Arenthon sera-t-il mieux desservi après l'installation de ce pylône ?

Pas de réponse précise à ce jour, il faut des estimations de desserte par logiciel afin de mieux connaître la couverture de ce hameau après l'installation de ce pylône.

➤ Une étude environnementale a-t-elle été faite ?

Non, une vérification a été faite sur ce site, il n'appartient pas à une zone Natura, Znieff, ...

➤ Ce site sert de parking pour la société de chasse (ACCA d'Osselle-Routelle), sera-t-il toujours accessible ?

Oui, l'accès au site reste libre, le chemin sera renforcé pour l'accès au camion de transport et à la grue de montage du pylône. En dehors de la zone grillagée de 100 m2 environ, le reste du site restera libre.

➤ Quels organismes prévenir ?

DRAC car proximité de la voie romaine ; CNB pour information (distance d'environ 150m du pylône) ; les BF sont consultés. L'ONF n'est pas concernée car il n'y a pas d'arbres à couper.

➤ Indemnités financières :

Accord de principe XXX€/an pendant la durée des études + DP

Loyer de XXXX€/an sur une durée de 12 ans (indexé à 1% /an)

➤ Besoin de précisions :

- 1) Le point concernant Arenthon et la RD 13
- 2) Demande de voir les photos-montage (avant dépôt de la DP) pour voir l'intégration du pylône

Suite si projet validé par le Conseil :

- Signature des conventions
- Dépôt du dossier d'urbanisme (DP) → délai légal
- Arrêté de non opposition → affichage → délai légal pour recours

26/05/2021 : Réponses de la part de M. Denis Paul :

- 1) Arenthon serait théoriquement couvert. Points positifs : la distance à vol d'oiseau entre le pylône et le hameau est de 850m, l'altitude du site + pylône est supérieure à celle d'Arenthon, existence d'un couloir dû à la ligne électrique favorable. La route départementale direction de Torpes serait également couverte.
- 2) En pièce jointe, photos montage (**CONFIDENTIEL**). On voit la pointe du pylône depuis la Grande Rue. C'est au niveau du camping qu'on le verra le plus (distance 150m).
- 3) Indemnités financières :
2 possibilités :
Accord de principe XXX€/an pendant la durée des études + DP
Loyer de XXXX€/an sur une durée de 12 ans (indexé à 1% /an)
Ou :
Clause d'indemnisation ponctuelle transitoire : XXXX€
Loyer de XXXX€/an sur une durée de 12 ans (indexé à 1% /an)